

DECISION PORTANT SIGNATURE DU MARCHE M2017-018 « MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCERIE ET D'UNE BOUTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'EPT GRAND PARIS GRAND EST »

Administration Générale - Décision 2017-71

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le projet de l'EPT Grand Paris Grand Est de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et favoriser leur réemploi/réutilisation par la mise en place d'une ressourcerie,

Vu la proposition de l'association RESEAU FRANCILIEN DU REEMPLOI (REFER), représentée par son Président, Monsieur Aurélien FURET, située au 125 rue du Chemin Vert à Paris (75011),

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché,

DECIDE

Article 1 : De signer le présent marché avec l'association **RESEAU FRANCILIEN DU REEMPLOI (REFER)** pour un montant global et forfaitaire de **6 625 € HT**, le titulaire du marché n'étant pas soumis à la TVA en raison de son statut d'association.

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée courant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2017

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

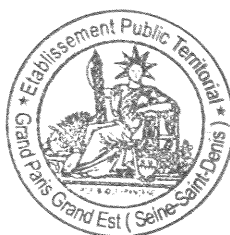
Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu à la Préfecture le : **10 JUL. 2017**

Affiché - notifié le :
Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services
Guillaume Clédière



Fait à Clichy-sous-Bois, le **10 JUL. 2017**

Le Président,

Michel TEULET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »